

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 Juillet 2019

L' an 2019 et le 18 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil sous la présidence de TRUONG Grégory, Maire.

Présents : M. TRUONG Grégory, Maire, Mmes : CLOUET Monique, LACAILLE Adeline, MAIRE Marie, MANAND Christiane, MM : DRUART Jean-Marie, MAURICE Denis, RICHEL Olivier, ROSSATO Yannick

Excusé(s) ayant donné procuration : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VALLI Sophie à M. RICHEL Olivier

Excusé(s) : Mme DEVIE Noëlle

Excusé(s) :

Absent(s) :

Absent(s) : Mme POCQUAT Sophie, M. PINNETERRE Jean-Luc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 09/07/2019

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Ardennes

le : 19/07/2019

et publication ou notification

du : 19/07/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme LACAILLE Adeline

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2019-41 - Budget assainissement : rectification du Compte Administratif 2018

2019-42 - Budget assainissement : rectification de l'affectation du résultat 2018

2019-43 - Budget assainissement : financement de l'opération "création d'un réseau d'assainissement collectif"

2019-44 - Création d'un réseau d'assainissement collectif : impact sur le prix de l'eau

2019-45 - Budget commune : financement de l'opération d'investissement : aménagement de la rue Jules Guesde

2019-46 - Aménagement de la rue Jules Guesde : attribution du marché de travaux

2019-47 - Assainissement : constitution de servitude, parcelle AE81

2019-48 - Participation des communes du regroupement scolaire aux frais de fonctionnement

2019-49 - Création d'emplois

2019-41 - Budget assainissement : rectification du Compte Administratif 2018

Considérant la présence d'une erreur dans le compte administratif 2018, voté le 28 mars 2019 :

Concernant le report du 002 (fonctionnement) de 2017, le montant de 33 208.31€ a été inscrit à la fois en dépense et en recette alors qu'il ne doit figurer qu'en recette (excédent)

Considérant la décision modificative n°1 prise par délibération du 23/05/2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la rectification du compte administratif 2018 jointe en annexe.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019-42 - Budget assainissement : rectification de l'affectation du résultat 2018

Considérant la rectification du compte administratif 2018,

Par conséquent, il y a lieu de rectifier l'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la rectification de l'affectation du résultat 2018 comme suit :

Exploitation

Résultats de l'exercice - 6 870.00

Résultats antérieurs reportés 33 208.31

Résultat à affecter 26 338.31

Investissement

Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement - 92 486.12

Besoin de financement 92 486.12

Affectation 26 338.31

Affectation en réserves 1068 en investissement 26 338.31

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019-43 - Budget assainissement : financement de l'opération "création d'un réseau d'assainissement collectif"

Considérant le projet « création d'un réseau d'assainissement collectif »

Considérant le plan de financement de l'opération,

Vu la proposition financière de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) en date du 26 juin 2019 sous forme de deux prêts, pour un montant total de 2 400 000€ (Aquaprêt),

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition financière de la banque des territoires :

- Création des réseaux : 2 000 000€

Phase de préfinancement : 18 mois

Taux d'intérêt du préfinancement : livret A+0.75%

Phase d'amortissement : 40 ans

Taux d'intérêt : livret A +0.75%

- Création de la STEP : 400 000€

Phase de préfinancement : 18 mois

Taux d'intérêt du préfinancement : livret A+0.75%

Phase d'amortissement : 30 ans

Taux d'intérêt : livret A+0.75%

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cet emprunt.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019-44 - Création d'un réseau d'assainissement collectif : impact sur le prix de l'eau

Considérant les investissements prévus,

La création d'un réseau d'assainissement collectif sur le territoire de la commune va impacter le coût de la consommation d'eau pour les Rimognats,

Après études,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE l'impact sur le prix de l'eau de la façon suivante :

- Surcoût sur le prix de l'eau pour l'assainissement collectif : 2.17€ HT/m3 (estimation)
- Abonnement : 50€ HT par an
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.233€/m3 (fixée par l'agence de l'Eau Rhin Meuse)
- Participation à l'assainissement collectif : 500€ payable 1 fois lors du raccordement (exonération complète si raccordement au réseau dans les 2 ans).

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019-45 - Budget commune : financement de l'opération d'investissement : aménagement de la rue Jules Guesde

Après avoir pris connaissance des différentes propositions financières de divers établissements financiers,

Pour financer les travaux d'aménagement de la rue Jules Guesde,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONTRACTE auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne, un prêt à échéance choisie-DUO d'un montant de 321 000€ au taux fixe de 1.15% correspondant à un taux fixe classique de 1.21% :

La durée de l'emprunt est fixée à 20 ans,

Le remboursement s'effectuera annuellement,

La commission d'intervention s'élève à : Néant

Les frais de dossier s'élèvent à 480€

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019-46 - Aménagement de la rue Jules Guesde : attribution du marché de travaux

Considérant le projet d'aménagement de la rue Jules Guesde,

Vu l'avis favorable de la CAO réunie le 27 mars 2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché de travaux à l'entreprise DENYS, 08230 Sévigny La Fôret, pour un montant de 267 812.50€ HT

AUTORISE la signature d'un avenant pour l'extension de cet aménagement à l'impasse contigüe « Le Lairy » pour un montant de 53 000€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019-47 - Assainissement : constitution de servitude, parcelle AE81

Considérant que la commune de Rimogne, assume sur l'emprise de son territoire, la mission collecte et le traitement des eaux usées domestiques,

Dans le cadre de sa mission, la commune de Rimogne souhaite réaliser des travaux de pose d'une canalisation gravitaire de collecte des eaux usées DN200mm en PRV entre la rue des Côtes et la rue Jules Guesde.

Ces travaux consistent en la mise en place d'une canalisation d'assainissement gravitaire à travers la parcelle AE81.

La commune de Rimogne s'est rapprochée du propriétaire de ladite parcelle privée afin d'obtenir son accord pour consentir une servitude de passage d'une canalisation d'assainissement enterrée,

Vu le protocole d'accord de principe,

Vu le projet de convention de servitude,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la constitution de la servitude, le principe de la constitution de passage de la canalisation d'assainissement enterrée pour l'assainissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui constatera cette servitude.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019-48 - Participation des communes du regroupement scolaire aux frais de fonctionnement

Vu l'exposé de Monsieur le Maire détaillant les frais de fonctionnement des écoles primaires pour l'année 2018,

Vu le nombre de 230 élèves scolarisés à Rimogne dont 54 provenant de communes voisines,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au partage des frais au prorata du nombre d'élèves,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE la participation aux charges de fonctionnement des écoles élémentaires pour l'année 2018 à
730€ par élève.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

2019-49 - Création d'emplois

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences de la collectivité,

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er}
octobre 2019.

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à
compter du 1^{er} octobre 2019.

DECIDE la création d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er}
décembre 2019.

DECIDE la création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er}
décembre 2019.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

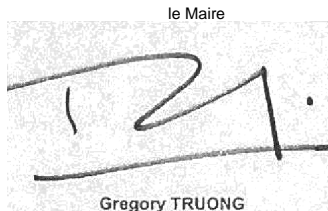
Questions diverses :

Communications du Maire :

- Point sur les dépenses de fonctionnement
- Point sur le personnel
- Point sur les dépenses d'investissement

En mairie, le 19/07/2019
Le Maire
Grégory TRUONG

le Maire



Gregory TRUONG

Ce document a été signé électroniquement..
sous sa forme originale le 19/07/2019 à 09:17:33
Référence : ad21772db5fc4296f341c64d2978855882d727e6